

France : un rescapé rwandais raconte le massacre de la colline de Nyamure

RFI, 9 juin 2023

Le procès de Philippe Manier se poursuit devant la cour d'assises de Paris. Cet ex-adjutant-chef de la gendarmerie de Nyanza, dans la préfecture de Butare au sud du Rwanda, est poursuivi pour génocide et crimes contre l'humanité, des accusations qu'il conteste. En cette fin de cinquième semaine d'audiences, la cour s'intéresse désormais au massacre de la colline de Nyamure qui a fait plusieurs milliers de morts le 27 avril 1994. Elle a notamment entendu Valens, 57 ans, [hier]. Ce rescapé et partie civile était à l'époque agriculteur et vendeur de vêtements. Il est venu livrer à la barre son récit de la tuerie.

D'une voix posée, Valens raconte le massacre qui a coûté la vie à sa mère, ses six frères et sœurs et à une douzaine d'autres de ses proches. « *Je suis le seul survivant, c'est une bles-*

sure au cœur qui ne va jamais guérir » confie-t-il. Au moins « *11 000 personnes* » sont mortes ce jour-là selon Valens. Il le sait dit-il, car après le génocide, il a aidé à inhumer les corps. « *Nous comptons les cranes, mais il y en avait que les chiens avaient emportés, donc les victimes sont sans doute plus nombreuses encore* » souffle-t-il.

Avant la tuerie, les Tutsis réfugiés sur la colline étaient parvenus à repousser des attaques lancées par des civils en armes traditionnelles. Mais ce 27 avril, explique Valens, des gendarmes policiers et militaires arrivent en renforts de la population, la colline est encerclée : « *ils progressaient côte à côte, comme un mur érigé devant nous, nous ne voyions pas où lancer des pierres, où fuir à travers cette ligne* ».

Un gendarme s'avance alors et tire sur un groupe de femmes qui en entourent une autre en train d'accoucher. Un premier tir qui agit comme signal

de départ du massacre affirme Valens. Or ce gendarme, « *je l'avais déjà vu à plusieurs reprises, et ce n'est autre que l'accusé* » soutient le rescapé. À la demande du président, victime et accusé se font face. Philippe Manier, impassible, ôte ses lunettes. Valens prend son temps puis assure : « *aujourd'hui il a un peu vieilli, mais c'était ce visage-là* ». « *Je ne connais pas du tout cet homme* » contre pour sa part l'accusé, qui ajoute dans un étrange rictus « *et lui aussi sait que je ne le connais pas* ».